

Compte-rendu de la Commission Finances

21 janvier 2021

Présentiel et visioconférence

Membres présents

Messieurs François-Xavier ACQUAVIVA, Paul-Marie BARTOLI, François DOMINICI, Georges GIANNI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Vincent MICHELETTI, Xavier POLI.

Régularisation Cotisations 2020

Rapporteur : Xavier Poli, Président de la commission

Lors de l'élaboration budgétaire 2020, les hypothèses de tonnages résiduels ont été estimés à 134.469 t. Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et les tonnages constatés au premier semestre, l'hypothèse des tonnages a été revue à la baisse de 4,7 % soit 128.099 t lors du vote du budget supplémentaire en juin 2020.

Or, les tonnages à fin décembre montrent un écart par rapport à cette estimation puisqu'ils s'établissent à 130.963 t au 18 janvier 2021.

Ainsi le constat des tonnages d'OMR traités par le SYVADEC en 2020 est résumé dans le tableau ci-dessous.

Récapitulatif 2020	Estimation	Constaté 2020	Ecart
Tonnage résiduel assujetti à la cotisation globale	116 145	119 960	+3 815
Tonnage résiduel assujetti à la cotisation globale sans TF (transfert)	5 321	4 328	-993
Tonnage assujetti à la cotisation minorée	965	1 507	+542
Tonnage assujetti à la cotisation minorée sans TF	5 668	5 168	-500
Total résiduel	128 099	130 963	+ 2 864

Ces tonnages sont susceptibles d'évolution durant la période de consolidation des données jusqu'à fin janvier 2021.

On constate néanmoins une évolution différenciée selon le territoire. En effet, la majorité des territoires enregistre une baisse des tonnages entre 2019 et 2020 de l'ordre de 5 à 10 % (voire 16 % pour la communauté de commuté de Calvi Balagne).

D'autres territoires enregistrent une baisse inférieure à 4 % donc moins importante que la projection et les tonnages résiduels de 4 territoires stagnent ou augmentent par rapport à l'année 2019. Il revient à ces EPCI d'analyser les causes de cette augmentation de tonnages qui influe bien évidemment sur le montant final de leur cotisation.

Globalement, sur la base des tonnages résiduels précédemment indiqués, la régularisation est évaluée à 1.053 k€.

Cette régularisation doit être appelée dans le cadre des opérations de clôture, le résultat de l'exercice sera abondé par cette recette.

Décision de la Commission : La Commission valide à l'unanimité la procédure liée à la régularisation de la cotisation 2020 et sa prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Clôture 2020

Rapporteur : Xavier Poli, Président de la Commission

Les opérations de clôture 2020 sont en cours mais les tendances de résultat peuvent déjà se dégager et se présentent de la manière suivante pour les opérations réelles hors prise en compte de la régularisation de la cotisation 2020 :

SUR L'EXERCICE	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2020 Hors virement et résultat	Taux de réalisation
Fonctionnement : Dépenses (réelles+ ordre)	36 690 011	47 246 000	53 687 551	88,3 %
Fonctionnement : Recettes (réelles+ ordre)	38 362 038	50 345 000	51 476 832	97 %
Solde	+ 1 672 026	+ 3 099 000		

SUR L'EXERCICE	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2020 Hors virement et résultat	Taux de réalisation
Investissement : Dépenses (réelles+ ordre)	4 799 329	3 513 500	7 347 648	47,9%
Investissement : Recettes (réelles+ ordre)	1 877 037	3 930 177	6 332 676	69,7 %
Solde	-1 930 071	+ 416 677		

Ainsi le résultat cumulé sur l'exercice à ce stade est de **+ 3.515.677 €**

Ce résultat est lié à des éléments conjoncturels non reproductibles sur les exercices à venir notamment en fonctionnement :

- 2,9 M€ de subventions pour le transport hors de Corse ;
- Le remboursement de la cotisation 2017-2019 du fium orbu ;
- Des régularisations des conventions d'adhérents partiels ;
- Du remboursement de la cotisation transfert et recyclerie de Costa Verde ;
- De la refacturation de la Stoc.

Le Vice -Président rappelle qu'il est nécessaire de veiller au niveau du résultat de clôture pour préserver nos capacités d'investissement et maintenir des indicateurs financiers à un bon niveau pour les emprunts à venir.

A ce stade, le résultat de l'exercice indiqué en Fonctionnement de 3.099.000 € ne prend pas en compte la régularisation de la cotisation 2020.

Ces recettes issues la régularisation vont donc venir augmenter d'autant le résultat de clôture qui s'affichera à 4 152 185 €.

Résultats cumules et affectation

Résultat cumulé

Les résultats d'exécution des deux sections sont à cumuler avec les résultats antérieurs.

Les résultats se présentent de la manière synthétique suivante :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations exercice 2020		Résultat de clôture de l'exercice 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	1 930 071,70		3 513 500,00	3 930 177 416 677	- 1 513 394,70	
Restes à réaliser			504 502,00	281 824,00	-222 678	
Fonctionnement		5 156 162,53	47 246 000,00	51 398 185 4 152 185		9 308 347,53

Proposition d'affectation :

Déficit antérieur reporté	--
Excédent antérieur reporté	5 156 162,53
Résultat de l'exercice	4 152 185,00
Excédent cumulé au 31/12/2019	9 308 347,53
Besoin de financement (report à nouveau créditeur 001) - (RAR)	1 736 072,70
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - (Ligne 002)	7 572 274,83

Ainsi il est proposé d'inscrire en 1068 1.736.072,70 €
Et en report à nouveau (002) 7.572.274,83 €

Ces chiffres seront définitifs après les opérations de clôture dont le résultat sera soumis au comité lors du vote du Compte Administratif

Conformément aux engagements pris lors de la commission du 26 novembre 2020, le résultat de l'exercice et par conséquent le résultat libre d'affectation sera pris en compte dans le cadre de la détermination du niveau de la cotisation

Décision de la Commission : La Commission valide à l'unanimité la présentation de la clôture de l'exercice 2020 et les propositions d'affectation.

Cotisation 2021

Rapporteur : Xavier Poli, Président de la commission

a- Définition du niveau du coût syndical

La base du tonnage d'OMR traitée en 2021 est estimée à 125 166 tonnes.

Sans prise en compte du résultat 2020, le montant à couvrir par la cotisation s'établit à 45.293.215 €. Pour couvrir ce montant la cotisation globale devrait s'établir à 378 € par tonne résiduelle contre 344 € en 2020.

Comme précédemment exposé et comme annoncé lors de la dernière commission des finances, il est proposé d'inscrire les dépenses nécessaires à l'activité du Syndicat selon les orientations stratégiques adaptées tout en impactant le moins possible les budgets de nos adhérents et en maintenant le principe d'une cotisation minorée pour les EPCI accueillant une ISDND opérationnelle et mutualisée sur leur territoire.

Dans cet esprit, il est proposé d'affecter une partie du delta entre le report à nouveau de 2020 et l'excédent libre d'affectation issu de l'exercice 2020 pour couvrir une partie du coût syndical et minorer le montant à couvrir par la cotisation. Il est proposé qu'il s'établisse à 2,42 M€. Le montant définitif sera établi après les opérations de clôture.

En résultante, le coût syndical serait ramené à 42,84 M€ (contre 45,29 M € prévu initialement) permettant d'établir une cotisation globale à 357 € par tonne résiduelle contre 344 € en 2020.

b- Définition du niveau de la cotisation minorée

Lors de la commission finances de novembre 2020, les membres avaient validé la reconduction du dispositif de cotisation minorée pour les EPCI accueillant sur le territoire un ISDND en activité et mutualisée, dont le montant restait à définir. Une réunion de travail entre les élus du Syvadec et du Sartenais-Valinco devait avoir lieu à cet effet.

Cette réunion s'est tenue le 15 janvier 2021. Paul-Marie Bartoli remercie le président de la commission de sa venue et de la qualité des échanges qui ont permis un dialogue constructif.

Pour rappel, le niveau de la cotisation minorée 2020 était de 95 € contre 60 € entre 2017 et 2019, le Sartenais Valinco a émis le souhait de revenir à 60 €.

Avec ce montant l'effort de péréquation pour les autres adhérents s'élèverait à 13 € par tonne résiduelle contre 9 € en 2020.

Il est proposé d'établir le niveau de cotisation minorée à 60 €/tonne pour les EPCI du Sartenais Valinco et du Fiumorbu Castello selon les conditions approuvées en 2020.

c- Définition du niveau de la cotisation globale

Sur la base d'un coût syndical ramené à 42,84 M€ (contre 45,29 M € prévu initialement) et de la prise en compte d'un niveau de cotisation minorée à 60 €, les cotisations (en €/t résiduelle) seraient les suivantes :

Cotisations	Cotisations 2020 appelée	Cotisations 2021
Cotisation base minorée	95 €	60 €
Traitement et valorisation	206 €	219 €
Assiette soutien	42 €	36 €
Péréquation (couverture des recettes liées à la cotisation minorée)	9 €	13 €
Cotisation de base	257 €	268 €
Cotisation transfert	50 €	49 €
Cotisation recyclerie	37 €	40 €

- Cotisation syndicale (base+ transfert+ recyclerie) : 357 €
- Cotisation syndicale (base+ recyclerie sans transfert des OMR) : 308 €
- Cotisation minorée (base minorée+ recyclerie+ transfert) : 149 €
- Cotisation minorée (base minorée+ recyclerie sans transfert des OMR) sans transfert des OMR : 100 €

Décision de la Commission :

La Commission valide à l'unanimité :

- La prise en compte du résultat de l'exercice pour définir le niveau du coût syndical à couvrir par la cotisation
- le niveau de cotisation de base minorée à 60 €/t pour les 2 EPCI accueillant une ISDND en activité
- le niveau de la cotisation globale à 357 €/t et de cotisation globale sans transfert à 308 €/t

Par ailleurs, les membres de la commission remercient le Président de la commission pour les efforts faits et les propositions de niveau de cotisation

Budget 2021

Rapporteur : Xavier Poli, Président de la commission

Le Budget Primitif 2021 et le montant des cotisations 2021 proposés à l'avis des membres de la commission traduisent financièrement l'application des principes suivants :

- Le traitement des OMR résiduels pris en charge par le SYVADEC en Corse, ce qui correspond à un tonnage résiduel estimé à 125.166 tonnes.
- La prise en compte du traitement de 85.100 t en ISDND privés et de l'augmentation de la TGAP à hauteur de 12 € sur 65.100 t et 29 € sur 60.066 t.
- La reconduction du principe de l'incitativité basé sur le reversement des recettes encaissées en 2020 issues des éco organismes et des repreneurs au profit des EPCI, au prorata de leurs performances en termes de tri.
- Le montant de la cotisation de base minorée remise au niveau de 2019 à 60 €/tonne pour les EPCI accueillant une ISDND opérationnelle et mutualisée sur leur territoire. Ces EPCI bénéficiant aussi par ailleurs du reversement du soutien incitatif, au même titre que les autres adhérents au SYVADEC.
- Le non-recours à l'emprunt pour le financement des programmes d'investissement qui seront adaptés en fonction du niveau de leur cofinancement.
- Le confortement structurel du Budget du SYVADEC.

Vue d'ensemble du Budget primitif 2021 (hors affectation du résultat et reports)

PREVISIONS SUR L'EXERCICE	BP 2021	Budget 2020
Fonctionnement :	48 627 480	53 687 551
Investissement :	3 189 000	7 347 648

Le budget primitif 2021 ne reprend pas les résultats de manière anticipée de l'exercice 2020.

Ces derniers feront l'objet d'une constatation et d'une affectation lors du vote du compte administratif et du budget supplémentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

	Budget 2020	BP 2021
Dépenses réelles de fonctionnement Hors amortissement	52 652 551	47 438 480

Le budget primitif 2021 affiche une baisse de 9,90 % par rapport aux ouvertures de crédits sur l'exercice 2020 soit -5.214.071 € pour les raisons suivantes :

Le montant budgété en 2020 pour le reversement du soutien était de 5,2 M€ comprenant soutien technique et soutien à la communication et à la connaissance. En 2021, en raison des impacts de la crise sanitaire et de la distinction en amont des différents types de soutiens, le montant du soutien reversé à la tonne s'élève à 4,3 M€.

CHAPITRE 011 : charges à caractère général

	Budget 2020	BP 2021
Chapitre 011	43 187 246	37 562 502

Ce chapitre est impacté par la baisse du reversement du soutien.

Rappel des indications transmises lors du ROB : en raison de la crise sanitaire et économique, les recettes perçues auprès des éco-organismes et des repreneurs ont été moindres que les estimations et plus faible qu'en 2019.

En 2020, ce chapitre a supporté les dépenses liées à l'export des déchets à hauteur de 4,8 M€.

Ce chapitre supporte également les dépenses liées au transport, à la gestion des bennes, à la valorisation et au traitement de l'ensemble des flux. Les inscriptions au niveau budgétaire ont été ajustées en fonction du niveau de réalisation 2020.

Ce chapitre pourra connaître des ajustements en cours d'exercice selon les évolutions des tonnages et aux conditions de traitement.

CHAPITRE 012 : charges de personnel

	Budget 2020	BP 2021
Chapitre 012	6 626 251	6 715 371

Cette hausse tient compte d'un GVT estimé à 2 %, de l'évolution des effectifs en lien avec l'évolution des plages horaires d'ouvertures des sites, au renforcement de certaines filières comme le textile, et au développement de nouveau service comme la recyclerie mobile

Les dépenses relatives à la rémunération brutes des fonctionnaires et contractuels prévues sont de 4.640.992€, les charges sont estimées à 1.647.276 €

Evolution du nombre d'agents :

Le nombre d'agents présents au 31/12/2020 se répartit de la manière suivante :
Fonctionnaires : 108 ; Contractuels : 14 ; Accroissement : 10.

CHAPITRE 65 : charges de gestion courante

	Budget 2020	BP 2021
Chapitre 65	146 254	168 000

L'évolution de ce chapitre s'explique principalement par l'évolution du nombre de Vice-Présidents et la modification de la modulation des indemnités

CHAPITRE 66 : charges financières

	Budget 2020	BP 2021
Chapitre 66	272 800	242 607

Les charges financières sont composées des intérêts des deux emprunts en cours soit 232 600 € pour l'année 2021 (diminution de 7,4 %). A ces intérêts viendront s'ajouter les intérêts liés à la ligne pour faire face à des besoins ponctuels essentiellement corrélés aux délais de paiements des collectivités adhérentes (10 k€).

CHAPITRE 67 : charges exceptionnelles

	Budget 2020	BP 2021
Chapitre 67	2 420 000	2 750 000

Les charges exceptionnelles représentent pour la quasi-totalité, la régularisation de TVA de l'année précédente.

Au vu du Compte administratif et sous réserve d'un coefficient d'assujettissement constant, ces charges devraient légèrement progresser et s'élever à hauteur de 2,5 M€. Par ailleurs, un montant de 250 k€ est budgété pour les ajustements d'écriture sur les exercices antérieurs.

- **Recettes**

	Budget 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	51 476 832	48 627 480

Les crédits ouverts de recettes réelles de fonctionnement affichent une baisse de 5.5 % qui tient compte de la baisse des recettes liées aux repreneurs et au soutien et à la fermeture du site de Viggianello aux professionnels et l'absence de subvention exceptionnelle liée à l'export (2,9 M€)

Les recettes 2021 prennent en compte :

- Les prestations de services (recettes de régie)

- Les produits liés à la vente de matériaux
- Les subventions.
- Les cotisations des adhérents (y compris le reversement du soutien)
- Les soutiens des éco organismes
- Les produits exceptionnels
- Les produits d'atténuation de charges

CHAPITRE 70 : Produits de service

	Budget 2020	BP 2021
Produits des services	1 421 254	802 754

Dans ce chapitre, la vente de matériaux représente 667 893 €, basée sur les projections de tonnages 2021 et les barèmes constatés en 2020 notamment les variations du cours de cartons, papier et alus.

Enfin il a été comptabilisé 134.861€ de recettes pour l'accès des professionnels aux recycleries. (chiffres ajustés le 22/01/2021)

CHAPITRE 74 : Dotations, subventions et participations

Dotations, subventions et participations hors cotisations :

	Budget 2020	BP 2021
Dotations, subventions et participations	8 338 495	4 816 859

Les contributions des éco-organismes ont été appréciées aux projections de tonnages pour l'année 2021. L'estimation s'élève ainsi à 4.590. 358 €.

Les subventions de fonctionnement pour lesquelles les conventions signées ont été reçues représentent 226.501 €.

CHAPITRE 77 : produits exceptionnels

	Budget 2020	BP 2021
Produits exceptionnels	165 000	100 000

Ce chapitre fait état en fin d'année de remboursements divers (assurances, participation des agents aux chèques déjeuner, etc.) de pénalités perçues et de contrepassation des soldes de rattachements.

Le caractère exceptionnel de ces recettes se traduit par une prudence de rigueur dans le cadre de l'inscription budgétaire.

Ainsi, la somme inscrite fait état de la prévision de la participation des agents aux chèques déjeuner et de régularisation d'écritures déjà constatées.

Cotisations :

	Budget 2020	BP 2021
Cotisations y compris reversement du soutien et régularisation 2019	41 471 983	42 837 567

Le montant des cotisations est déterminé selon le montant restant à charges après déduction des recettes (produits d'exploitation, soutiens perçus, subventions, atténuation de charges, produits exceptionnels) aux charges nécessaires au fonctionnement du syndicat pour le traitement des tonnages estimés pour l'année 2021 et les services délivrés à ces adhérents.

Détermination du niveau de cotisation

Dépenses en k€		recettes en k€	
chapitre 011 hors reversement du soutien	33 283	chapitre 70	803
chapitre 012	6 715	chapitre 013	70
Chapitre 65	168	Chapitre 74 hors cotisation	4 817
Chapitre 66	243		
Chapitre 67	2 750	Chapitre 77	100
chapitre 042	1189		
virement	0		
total	44 348	total	5 790
soutien reversé	4 278		
total	48 627	Solde à financer soutien inclus	42 837

Ainsi, le montant à couvrir par la cotisation s'élève à 42.837 k€

Avis de la Commission

La Commission valide à l'unanimité le projet de budget présenté qui sera présenté au Comité syndical du 04/02/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission finances est levée à 11h30.

1- Régularisation tonnages 2020

	tonnages appelés 2020				montant appelé cotisation 2020	tonnages constatés 2020				montant total cotisation 2020	montant de la régularisation
	182	132	344	294		182	132	344	294		
	cotis globale minorée	cotis globale minorée sans tf	cotisation globale	cotisation globale sans TF		cotis globale minorée	cotis globale minorée sans tf	cotisation globale	cotisation globale sans TF		
Communaute d agglomeration de Bastia			19 034		6 547 696 €			19 319		6 645 736 €	97 978 €
Communaute d agglomeration du Pays Ajaccien			33 636		11 570 784 €			33 855		11 646 120 €	75 190 €
Communauté de Communes Casinca-Castagniccia			245	4 021	1 266 454 €			1 184	3 317	1 382 494 €	116 213 €
Communauté de Communes Celavo-Prunelli			3 110		1 069 840 €			3 299		1 134 856 €	64 948 €
Communaute de Communes de Calvi-Balagne			5 624		1 934 656 €			5 092		1 751 648 €	-183 201 €
Communaute de Communes de Fium OrbuCastellu		838	0		110 616 €		615	0		81 180 €	-29 385 €
Communaute de Communes de l Alta Rocca			3 685	953	1 547 822 €			3 914	886	1 606 900 €	58 897 €
Communaute de Communes de la Costa Verde			3 849		1 324 056 €			3 958		1 361 452 €	37 227 €
Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano			2 481	91	880 126 €			2 735		940 840 €	60 580 €
Communaute de Communes de l'Oriente			143	256	124 407 €			170	125	95 230 €	-29 221 €
Communauté de Communes Spelunca Liamone			4 013		1 380 472 €			3 980		1 369 120 €	-11 364 €
Communaute de Communes du Cap Corse			2 714		933 616 €			2 818		969 392 €	35 690 €
Communaute de Communes du Centre Corse			3 205		1 102 520 €			3 135		1 078 440 €	-24 039 €
Communaute de Communes du Sartenais-Valinco	965	4 830	0		813 273 €	1 507	4 550	0		874 874 €	61 601 €
Communaute de Communes du Sud-Corse			14 850		5 108 400 €			15 017		5 165 848 €	57 465 €
Communauté de Communes L'île Rousse-Balagne			4 665		1 604 760 €			5 069		1 743 736 €	138 874 €
Communaute de Communes Marana Golo			10 191		3 505 704 €			11 843		4 073 992 €	568 168 €
Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru			3 075		1 057 800 €			3 024		1 040 256 €	-17 479 €
Communauté de Communes Pasquale Paoli			1 625		559 000 €			1 657		570 008 €	11 037 €
	965	5 668	116 145	5 321	42 442 002 €	1 507	5 165	120 069	4 328	43 532 122 €	1 089 179 €
					128 099					131 069	

2- Montant cotisation 2021

	tonnages appelés 2021				montant calculé	montant appelé BP 2020	variation bp 2020/bp 2021
	149	100	357	308			
	cotis globale minorée	cotis globale minorée sans tf	cotisation globale	cotisation globale sans TF			
Communaute d agglomeration de Bastia			18 450		6 586 650 €	6 547 696 €	38 954 €
Communaute d agglomeration du Pays Ajaccien			31 757		11 337 249 €	11 570 784 €	-233 535 €
Communauté de Communes Casinca-Castagniccia			244	4 056	1 336 356 €	1 266 454 €	69 902 €
Communauté de Communes Celavo-Prunelli			3 153		1 125 621 €	1 069 840 €	55 781 €
Communaute de Communes de Calvi-Balagne			4 865		1 736 805 €	1 934 656 €	-197 851 €
Communaute de Communes de Fium OrbuCastellu		573	0		57 300 €	110 616 €	-53 316 €
Communaute de Communes de l Alta Rocca			3 850	846	1 635 018 €	1 547 822 €	87 196 €
Communaute de Communes de la Costa Verde			3 803		1 357 671 €	1 324 056 €	33 615 €
Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano			2 647		944 979 €	880 126 €	64 853 €
Communaute de Communes de l'Oriente			239	125	123 823 €	124 407 €	-584 €
Communauté de Communes Spelunca Liamone			3 804		1 358 028 €	1 380 472 €	-22 444 €
Communaute de Communes du Cap Corse			2 693		961 490 €	933 616 €	27 874 €
Communaute de Communes du Centre Corse			2 995		1 069 215 €	1 102 520 €	-33 305 €
Communaute de Communes du Sartenais-Valinco	1 477	4 459	0		665 952 €	813 273 €	-147 321 €
Communaute de Communes du Sud-Corse			14 350		5 122 950 €	5 108 400 €	14 550 €
Communauté de Communes L'Ile Rousse-Balagne			4 885		1 743 945 €	1 604 760 €	139 185 €
Communaute de Communes Marana Golo			11 421		4 077 297 €	3 505 704 €	571 593 €
Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru			2 890		1 031 730 €	1 057 800 €	-26 070 €
Communauté de Communes Pasquale Paoli			1 584		565 488 €	559 000 €	6 488 €
	1 477	5 032	113 630	5 027	42 837 567 €	42 442 002 €	395 565 €

3- Montant à inscrire au budget 2021 en dépenses et recettes

	montant calculé bp 2021	montant régularisation 2020	montant à inscrire sur l'exercice 2021 dépenses	soutien 2021 à inscrire en recettes	solde 2021
Communaute d agglomeration de Bastia	6 586 650 €	97 978 €	6 684 628 €	607 171 €	6 077 457 €
Communaute d agglomeration du Pays Ajaccien	11 337 249 €	75 190 €	11 412 439 €	939 893 €	10 472 546 €
Communauté de Communes Casinca-Castagniccia	1 336 356 €	116 213 €	1 452 569 €	136 129 €	1 316 440 €
Communauté de Communes Celavo-Prunelli	1 125 621 €	64 948 €	1 190 569 €	110 769 €	1 079 800 €
Communaute de Communes de Calvi-Balagne	1 736 805 €	-183 201 €	1 553 604 €	323 204 €	1 230 400 €
Communaute de Communes de Fium OrbuCastellu	57 300 €	-29 385 €	27 915 €	31 994 €	-4 079 €
Communaute de Communes de l Alta Rocca	1 635 018 €	58 897 €	1 693 915 €	119 220 €	1 574 695 €
Communaute de Communes de la Costa Verde	1 357 671 €	37 227 €	1 394 898 €	145 027 €	1 249 871 €
Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano	944 979 €	60 580 €	1 005 559 €	56 973 €	948 586 €
Communaute de Communes de l'Oriente	123 823 €	-29 221 €	94 602 €	34 556 €	60 046 €
Communauté de Communes Spelunca Liamone	1 358 028 €	-11 364 €	1 346 664 €	178 964 €	1 167 700 €
Communaute de Communes du Cap Corse	961 490 €	35 690 €	997 180 €	122 360 €	874 820 €
Communaute de Communes du Centre Corse	1 069 215 €	-24 039 €	1 045 176 €	116 144 €	929 032 €
Communaute de Communes du Sartonais-Valinco	665 952 €	61 601 €	727 553 €	144 687 €	582 866 €
Communaute de Communes du Sud-Corse	5 122 950 €	57 465 €	5 180 415 €	404 722 €	4 775 693 €
Communauté de Communes L'île Rousse-Balagne	1 743 945 €	138 874 €	1 882 819 €	232 565 €	1 650 254 €
Communaute de Communes Marana Golo	4 077 297 €	568 168 €	4 645 465 €	283 744 €	4 361 721 €
Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oru	1 031 730 €	-17 479 €	1 014 251 €	93 384 €	920 867 €
Communauté de Communes Pasquale Paoli	565 488 €	11 037 €	576 525 €	98 708 €	477 817 €
	42 837 567 €	1 089 179 €	43 926 746 €	4 180 214 €	39 746 532 €